LETTRE PATRIOTIQUE

DU

COMPERE MATTHIEU,

Honnête Cultivateur et Municipal ;

EN RÉPONSE

A SON FILS, CURÉ DE***,

Sur le Serment et l'Organisation civile du Clergé.

Cur
FRC
4969

DE L'IMPRIMERIE DE LA LIBERTÉ.

1791.

NOTE DE L'ÉDITEUR.

Que cet ouvrage me soit tombé dans les mains, ou non, comme ami de la constitution, je le crois trop utile pour ne pas lui donner la publicité. Ceux qui aiment le langage de la simple nature, la vérité sans ornemens, les saillies piquantes, qui annoncent presque toujours l'esprit naturel des gens de campagne, trouveront, dans la Lettre du Compere Matthieu, de quoi satisfaire leur curiosité. D'ailleurs, c'est l'arme offensive et défensive avec laquelle on peut repousser le fanatisme, et répondre aux perfides insinuations des prêtres rebelles à la loi, que je mets dans la main des hommes les plus simples. Si je n'avois écouté que mon zele pour le bien public, en chargeant de notes la Lettre du Compere, j'aurois démontré qu'il est plus théologien qu'il ne le pense; mais j'ai fait réflexion que la raison n'a pas besoin de commentaire.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

RÉPONSE
DU
COMPERE MATTHIEU.

Vous nous apprenez par votre lettre, mon fils, que vous ne voulez pas jurer d'être honnête homme. Vous devez savoir quelle peine ça nous cause, à votre pauvre mere et à moi. Vous avez beau dire que le serment qu'on exige des prêtres est contre votre conscience ; nous savons ce qu'il en est ; et quoique je n'aie pas étudié le latin, je me flatte que ma conscience vaut la vôtre et celle de tous les prêtres. Dites-moi, je vous prie, mon fils, qu'appellez-vous conscience ? n'est-ce pas un je ne sais quoi qui me dit, quand je fais une bonne action, tu as bien fait ; et quand je commets un péché, tu fais mal ? Eh bien, quand on m'a fait l'honneur de me nommer municipal, j'ai prêté mon serment, et ce je ne sais quoi m'a dit, tu fais bien ; si j'avois fait une mauvaise action, ça m'auroit dit le contraire.

Quand une chose est bonne, elle est toujours bonne. Si nous avons bien fait de prêter notre serment, pourquoi rougiriez-vous d'imiter votre pere ? J'ai toujours passé pour un honnête homme, et vous

me feriez bientôt, par votre refus, passer pour un coquin ! je vous prie d'y faire attention. Ce qui est péché pour vous, ne peut pas être une bonne action pour nous. Vous savez cependant que nous sommes bons chrétiens, et que pour la vie nous ne voudrions pas renoncer à notre religion. Vous osez nous dire que le serment est opposé à la religion ; voyez le beau respect que vous avez pour votre pere, de le faire passer pour un hérétique ! ce que vous dites ne m'inquiete pas, mais votre pauvre mere me fait pitié ! elle pleure jour et nuit, et croit déjà que toute votre famille va courir le loup-garou : vous devriez avoir grand'honte de vous servir ainsi de la religion pour abuser les pauvres gens ! le bon sens et la raison devroient vous conduire. Dites-moi que signifient les lanlaires que vous citez dans votre lettre ? Vous parlez du bon Dieu comme un homme qui ne l'aime ni ne le connoît. Pour vous prouver que nous avons plus de bon sens que vous ne pensez ; sans avoir étudié en théologie, je vas vous parler raison, et répondre à votre lettre article par article.

Article premier.

« Ne croyez point, dites-vous, à l'as-
» semblée nationale, qui n'a ni foi, ni
» religion, qui ose dépouiller les ecclé-
» siastiques, et s'emparer du bien des
» pauvres ; que vous serez malheureux » !

Avant que vous fussiez curé, vous jasiez

différemment, vous nous disiez, vous-même, que les biens ecclésiastiques appartenoient aux pauvres, et que les prêtres ne devoient pas même en faire part à leur famille; vous n'aviez cette belle morale que pour vous dispenser de nous faire du bien, puisque vous vous plaignez actuellement que l'assemblée nationale vous ôte ce que vous aviez de trop pour le donner aux pauvres. Vous pleurez quand vous devriez vous réjouir de voir que votre famille va être plus à son aise. Nous étions pauvres, vous le saviez bien; jamais vous ne nous avez soulagé. C'étoit encore contre votre conscience de donner du secours à votre pauvre pere et à votre pauvre mere? Eh bien, les représentans de la nation ont plus de conscience que vous. La suppression du sel, de la dîme, des corvées, du tabac et des aides, font une différence dans notre ménage, de plus de cinquante écus par an, à notre profit. Vos oncles, vos tantes, vos freres, vos cousins, éprouvent le même soulagement. Vous avez, d'après ça, l'impertinence de vouloir nous persuader que nous sommes malheureux! Vous ne nous enjolerez pas; quoique vous ayez été élevé par charité, vous devriez avoir de la reconnoissance pour vos parens, et ne pas chercher à troubler leur esprit.

Dites-moi, mon fils, en quoi serons-nous malheureux? Est-ce parce que nous n'aurons plus de gabeleux, qui venoient fouiller chez nous, de commis, qui nous empêchoient de boire avec nos amis, de juges,

qui nous condamnoient sans nous entendre, d'avocats, qui nous mangeoient, de procureurs, qui nous rongeoient, et d'huissiers, qui nous dévoroient? Est-ce parce que nous n'aurons plus de moines, qui vivoient comme des chapons en muë, de religieux, qui s'attachoient à nous comme des vermines, des chanoines, qui s'engraissoient de la sueur des pauvres gens, de curés et de vicaires, qui nous demandoient de l'argent, comme si la mort nous eût rendu un grand service en nous enlevant nos pere et mere, d'évêques, qui mangeoient de bons ortolans, des chapons gras, des poulardes, tandis qu'ils avoient toutes les peines du monde à nous permettre de manger des œufs et du fromage pendant le carême? Est-ce enfin parce que les nobles ne nous regarderont plus comme des bêtes destinées à manger de l'herbe, qu'ils ne verront en nous que des hommes comme eux, moins riches, il est vrai, mais aussi respectables, sur-tout tant que nous serons soumis aux loix, et que nous nous comporterons en braves gens? Nous serons malheureux! jamais nous n'avons été plus à notre aise. Nous n'avions pas de pain à nous mettre sous la dent; maintenant nous mangeons, de temps en temps, un lapin, une perdrix, un lievre, du sanglier, enfin tous ces animaux qui nous mangeoient nous-mêmes, et que nous devions respecter autant que nos ci-devant seigneurs, de peur d'aller aux galeres. Il faut,

mon fils, que vous pensiez que nous sommes bien sots, nous autres gens de campagne, pour vous imaginer que vous pouvez nous persuader que nous allons nous fâcher quand on nous fait du bien !

Vous aurez beau dire, la religion ne consiste point à nourrir les prêtres à rien faire. On ne vous dépouille point, puisque le bien que vous aviez, ne vous appartenoit pas ; on vous en ôte seulement l'administration, parce que vous étiez mauvais économes ; vous n'avez rien à dire, parce qu'il a été de tout tems permis à un maître de changer son économe ; d'ailleurs vous en serez plus heureux, et vous aurez moins de comptes à rendre au bon Dieu. Croyez-moi, gardez ce qu'on vous donne sans vous plaindre, car si la nation vous demandoit compte de votre administration, vous chanteriez bien autrement ; il ne faut jamais réveiller le chat qui dort. Les prêtres les plus riches n'étoient pas les meilleurs ; du tems que vous n'étiez que vicaire, vous n'étiez pas si fier, et vous parliez mieux du bon Dieu à ma fantaisie, que depuis que vous êtes curé : revenons à votre lettre.

Article II.

» Cette assemblée sacrilege renverse le » dogme ; elle ne veut pas décréter que » la Religion Catholique, Apostolique et » Romaine sera la religion de la nation ».

Depuis que vous êtes prêtre, avez-vous oublié votre *je crois en Dieu*, que votre

pauvre mere a eu tant de peine à vous apprendre? ne disons-nous pas tous les jours : *je crois à la Sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine* ? Quand le bon Dieu ordonne une chose, avons-nous besoin du commandement des hommes pour la faire? le bon Dieu nous commande de croire à l'Eglise Romaine ; eh bien ! j'y crois : mais si je n'y croyois pas, l'assemblée nationale auroit beau eu décréter que la Religion Romaine seroit la religion de la nation, je n'en serois pas meilleur catholique ; elle ne m'auroit pas donné la foi pour ça; les hommes ne peuvent rien sur la pensée des hommes. Je crois aussi fermement à l'Eglise Romaine, que je crois que je suis françois; je serois un fou de vouloir que l'assemblée nationale décrétât que tous les françois croiront qu'ils sont françois, et resteront françois : d'ailleurs, nous n'avons point envoyé nos députés pour faire des articles de foi, et raccommoder nos prieres.

Article III.

» Nous n'aurons plus de Pape ; plus de » chef visible de l'Eglise ».

Que venez-vous nous chanter, mon pauvre enfant? parce que la France ne donnera plus deux millions à la cour de Rome, le Pape ne sera plus Pape ? il n'étoit donc ce chef visible de l'Eglise, que parce qu'on lui bailloit de l'argent ? si c'est comme ça, en augmentant le traitement d'un évêque

en

en France, nous aurons aussi un chef visible qui ne coûtera pas si cher à la nation que celui de Rome. Votre lettre feroit plutôt de moi un huguenot qu'un bon catholique. Est-ce avec de l'argent qu'on achete la foi? faut-il toujours avoir l'argent à la main, pour parler au vicaire d'un Dieu qui faisoit sa compagnie des pauvres gens, d'un Dieu qui disoit que son royaume n'étoit pas de ce monde? l'argent n'est pourtant pas de l'autre monde : on a bien raison de dire que les valets sont plus fiers que leurs maîtres.

ARTICLE IV.

« On ne rachetera plus ses péchés par » des aumônes.

Autre sotise : quand j'ai péché, moi françois, dois-je aller faire l'aumône aux pauvres de Rome? S'il est absolument nécessaire que les grands pécheurs (comme par exemple ceux qui tuent les autres) rachetent leurs péchés par des aumônes, n'est-il pas plus naturel, plus juste, que les pauvres qui ont été témoins de leurs péchés, et qui en ont souffert, soient aussi les témoins de leur pénitence, et profitent des aumônes? cela seroit plus édifiant pour le pauvre peuple, que d'envoyer son argent à je ne sais qui.

ARTICLE V.

» Les peres vont désormais épouser leurs

» filles, les freres épouseront leurs sœurs ;
» l'abomination et la désolation seront dans
» l'empire François.

C'est votre lettre, mon fils, qui est l'abomination ; elle est si pitoyable, qu'elle met la désolation dans votre famille. Parce que le Pape ne recevra plus d'argent pour les mariages, les peres épouseront leurs filles ? c'est raisonner comme mon sabot. Comme je n'entendois pas bien cet article de votre lettre, je me suis consulté à M. notre curé (qui est plus honnête homme que vous) ; compere Matthieu, m'a-t-il dit : votre fils est un imbécile ou un hypocrite ; jamais les peres n'ont épousé leurs filles, mais quand on vouloit se marier avec ses parens, par exemple, un cousin-germain qui vouloit épouser sa cousine-germaine, envoyoit à la cour de Rome la somme de quatre mille cinq cents trente livres pour avoir des dispenses, et ces dispenses lui donnoient la permission de se marier avec sa cousine. Bien obligé, lui dis-je, Monsieur, je vas répondre à mon coquin de fils.

Dites-moi donc maintenant, vous qui faites l'olibrius ; notre ci-devant seigneur qui a épousé sa cousine, a donc envoyé au Pape la somme de 4530 liv. pour avoir la permission ? ces 4530 liv. étoient pour les pauvres, sans doute ; (car je ne crois pas que nos péchés ou nos fantaisies servissent à faire bouillir la marmite du Pape). Je fais une réflexion : depuis que le Pape reçoit de l'argent pour les pauvres, il ne

devroit plus y en avoir dans le monde ; cependant il y en a encore bien en France ; ou il faut que les pauvres de Rome ayent un furieux appétit, pour manger deux millions seulement à la France ; qu'ils viennent chez nous, nous les ferons travailler, ils ne nous coûteront pas si cher.

Avouez, mon fils, que si notre ci-devant seigneur, en parlant à son évêque, avoit donné les 4530 liv. aux pauvres de notre paroisse, son mariage eut été tout aussi bon, quoique son argent n'eût pas été à Rome. Que nous ont donc fait nos parens, puisque nous ne pouvons les aimer, (pour le mariage s'entend) sans qu'il nous en coûte de l'argent ? tout ça ne plaisoit au bon Dieu que d'une façon, nous n'avons presque jamais vu ces mariages là réussir.

Article VI.

» Après avoir supprimé les religieux, » anéanti les chanoines ».

Quel mal à tout ça? Vous souvenez-vous bien qu'il y avoit au haut de notre champ une vigne qui ne valoit rien, et qu'au bas il y avoit un pré qui n'étoit pas capable seulement de nourrir une vache ? je me mis dans la tête, un beau jour, de joindre la vigne et le pré à mon champ, et de faire du total une bonne terre labourable. Vous vous y opposiez comme un démon ; et vous raisonniez dans ce tems là comme vous raisonnez aujourd'hui. Cependant, malgré

tous vos beaux dires, ma vigne m'a donné de bon bled, mon pré de bon froment, mon champ n'en est que meilleur : il en sera de même. Les religieux ressembloient à ma vigne, les chanoines à mon pré ; quand ils seront réunis au grand champ de l'Église, tout n'en ira que mieux ; quand tout le monde tire à la même corde, on est toujours assuré de faire de bon ouvrage.

Article VII.

» Ils vont plus loin ; ils osent porter la » main à l'encensoir : ils ont supprimé des » Évêques placés par Jésus Christ même, » pour régir l'Église de Dieu, lorsque » nulle puissance sur la terre n'a droit » d'attenter à leur autorité spirituelle ».

L'Assemblée Nationale ne touche pas plus à l'autorité spirituelle des évêques, que je vous touche L'Église n'est-elle pas *l'assemblée des fideles chrétiens, gouvernée par des pasteurs légitimes, sous un chef visible* ? voilà le cathéchisme.

Eh bien! que cette assemblée se fasse dans un endroit ou dans un autre, qu'est-ce que ça fait à l'autorité spirituelle des évêques? L'église de Dieu est par-tout, les évêques peuvent donc aller par-tout. Ne lisons nous pas dans l'évangile que le bon Dieu a dit à ses apôtres, *allez par-tout le monde* ; vous m'avez dit vous même qu'un évêque étoit le successeur des apôtres, qu'il devoit faire ce qu'ils avoient fait. Les apôtres ont prêché par-tout le monde, ils ont

donné le bon exemple, ils ont vêcu dans la pauvreté, et n'alloient point en carrosse; que les évêques en fassent autant; je vous défie de me trouver un décret qui puisse les en empêcher.

A votre compte, les évêques sont placés par J. C. même pour régir l'église de Dieu. Eh bien, je crois que l'assemblée nationale a tort d'en laisser quatre-vingt-trois pour la France; puisque le bon Dieu n'en avoit établi que douze pour tout l'univers. Je crois que tout pauvre paysan que je suis, je raisonne encore mieux qu'un prêtre comme vous.

Article VIII.

» On arrache l'époux à l'épouse, le pas-» teur à ses ouailles; la suppression des » cures est aussi impie que celle des dio-» cèses ».

Voilà de beaux mots, s'il y avoit de la raison. Ne diroit-on pas que les curés et les évêques ont épousé leurs églises, et qu'ils ne peuvent s'en séparer? Je crois plutôt qu'ils ont épousé les biens, et qu'ils ne peuvent y renoncer. En vérité, vous me faites rire avec vos mariages. Si vous aviez épousé vos églises, vous les aimeriez plus que vous ne les aimez, et vous ne quitteriez pas comme une chemise sale, une pauvre femme pour en avoir une plus riche. Notre ci-devant évêque avoit épousé comme ça trois femmes, et l'église d'Angers étoit sa derniere : qu'eût dit votre

pauvre mere, si je l'avois abandonnée pour en prendre une plus riche? Si c'est là ce que vous appellez le mariage des prêtres, ils ont grand tort de s'opposer au divorce.

Vous dites encore qu'on arrache les ouailles au pasteur? Qui empêche le pasteur de les suivre? Du tems que votre frere Jeannot conduisoit nos moutons aux champs, il les suivoit par-tout où ils alloient. A vous entendre raisonner, nous serions plus malheureux que nos bestiaux, nous ne pourrions pas passer d'un champ dans un autre; car je vous suppose que toute votre famille veuille aller dans une autre paroisse; direz-vous que nous ne le pouvons, parce qu'en quittant notre clocher, notre curé n'a plus d'autorité spirituelle sur nous? eh bien! il s'ensuivroit de là que nous ne pourrions pas faire un pas sans la permission d'un prêtre. Vous voyez, mon fils, que vos raisons n'ont pas le sens commun.

Article IX.

„ Eh! que deviendront nos pauvres ouailles sous la conduite des apostats? » Malheureux que vous êtes! c'est vous qui êtes un apostat, ce n'est pas celui qui sacrifie de bon cœur son bien à sa patrie, ce n'est pas celui qui devient le disciple d'un Dieu pauvre, qui se contente d'une honnête médiocrité, pourvu que le pauvre peuple soit heureux, qu'il faut traiter d'apostat.

Ce n'est pas le prêtre fidele à la nation,

à la loi et au roi, qu'il faut regarder ainsi; c'est le scélérat, disoit M. le curé, qui veut envoyer ses ouailles à la boucherie, et qui est assez lâche pour les abandonner, qu'il faut traiter d'apostat. C'est votre fils, Compere Matthieu, qui, au nom d'un Dieu de paix, fait tous ses efforts par ses discours et par ses lettres, pour faire égorger ses freres, qu'il faut regarder comme un monstre. Oh! si notre respectable pasteur a dit vrai, vous êtes plutôt le ministre de satan que celui de Jesus-Christ.

ARTICLE X.

» Les messes ne vaudront plus rien, » les confessions seront sacrileges, les » mourans seront privés de l'extrême- » onction, et vos cadavres proscrits par » Dieu même, seront comme s'ils étoient » privés de sépulture ».

Grand Dieu, miséricorde! Oh! mon fils, que vous êtes un homme indigne, de tourmenter ainsi votre pauvre mere! Combien de fois nous avez-vous dit que les sacremens administrés par les prêtres les plus libertins, (s'il y en avoit) seroient également bons? Quoi, parce qu'un prêtre obéit à sa conscience en prêtant son serment, parce qu'un prêtre veut être honnête homme, il n'est plus prêtre! a-t-il donc perdu son baptême? quelle pitié! si une messe valoit mieux qu'une autre, je dirois que sa messe vaut cent fois mieux que la vôtre. Vous voudriez nous faire en-

tendre que le bon Dieu va nous abandonner, parce que nous rendons à César ce qui appartient à César? que nos confessions seront sacrileges, parce qu'un prêtre a juré devant tout le monde de veiller sur les fideles qui seront confiés à ses soins? Si, sans comparaison, vos domestiques ne vouloient pas vous promettre d'être fideles, auriez-vous bien de la confiance en eux? et vous voulez que le peuple ait plus de confiance dans un prêtre qui ne veut pas obéir à la loi, que dans celui qui jure d'y être soumis? vous aurez beau dire et beau faire, nous ne verrons que de bons prêtres dans ceux qui ont fait leur serment; ce n'est pas pourtant que tous ceux qui ne l'ont pas fait soient de mauvais prêtres, (voilà le malheur;) mais ils ont été trompés par de grands diseurs comme vous; ceux-là je les plains, mais je n'irois pas pourtant à confesse à eux, parce qu'ils me paroissent trop simples, et que j'aime mieux un confesseur qui a un petit brin d'esprit.

Je suis bien aise de vous dire encore, mon fils, que si jamais le bon Dieu, me fait la grace de connoître le moment où il m'appellera à lui, j'enverrai chercher un ecclésiastique qui aura prêté le serment, parce qu'au moins je saurai à qui j'aurai à faire: avec vous autres qui faites tant les entendus, on ne sait d'où on en est, on ne sait pas ce que vous avez dans l'ame. Vous parlez de religion, et on s'apperçoit que vous n'en avez point du tout;

car

car si vous en aviez vous ne parleriez pas si mal des autres, vous ne les jugeriez point, vous vous jugeriez vous-même; mais vous enragez de les voir si honnêtes gens, et vous ressemblez à ces femmes malhonnêtes qui disent des sottises aux autres, de peur qu'on ne leur dise leurs vérités.

Dites moi, mon fils, si en conscience vous pouvez dire que les enterrements ne vaudront rien! ne faites vous pas croire que vous ne faisiez semblant de prier le bon Dieu, que pour attraper notre argent! le bon Dieu peut-il nous damner pour la faute des autres? Il feroit miséricorde à un prêtre qui ne vaut rien, et il me puniroit pour avoir mis ma confiance en lui, croyant qu'il étoit bon. Ah! s'il le faisoit il ne seroit pas juste. Parlons mieux; les enterrements ne vaudront rien, parce que vous ne recevrez plus d'argent, parce que vous n'aurez plus de cire pour vous éclairer, tandis que votre pauvre pere ne brûloit que de la raisine, parce que le son des cloches en vous avertissant qu'un citoyen est mort, sera aussi triste pour vous que pour les autres, et n'avertira plus votre cuisiniere de mettre le *rôti*, attendu que M. le curé a fait une bonne journée; voila pourquoi les enterremens ne vaudront rien.

ARTICLE X.

» Armez-vous, il est temps, vengez la » religion outragée, le sang de J. C. crie » vengeance ».

Qu'un prêtre qui n'a pas de religion est dangereux ! Est-ce un fils qui conseille à son pere de se faire égorger, pour soutenir les intérêts d'un homme qui, par état, a dû renoncer à tout ? Ah ! Compere Matthieu, s'est écrié M. le curé en lisant cet horrible passage : c'est un antropophage, un mangeur d'hommes qui s'exprime ainsi, et non pas le ministre d'un Dieu de paix. C'est le disciple de satan plutôt que celui d'un Dieu qui pardonne à ses bourreaux ; si le sang de J. C. crie vengeance, c'est qu'il a été trop long-temps prophané par des ministres sacriléges, qui loin d'aspirer à la perfection évangélique, n'aspiroient qu'à la possession des biens de l'église. Le démon de l'avarice les a conduits aux pieds des autels, ils n'ont d'amour que pour l'or et l'argent, et je mets en fait que si l'assemblée nationale anéantissoit la religion, et augmentoit le bien des ecclésiastiques, qu'on verroit bientôt ces prêtres ambitieux qui crient à l'impiété, fouler aux pieds la croix de J. C. Ils vous disent de venger la religion outragée, ah ! ce sont eux qui l'outragent, ont-ils donc oublié les maximes du Sauveur, *apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. Celui qui frappera du glaive périra par le glaive, vous avez entendu dire, œil pour œil, dent pour dent ; et moi je vous dis de ne point résister à ceux qui vous font du mal. Si quelqu'un vous donne un soufflet sur la joue droite, présentez lui la gauche ; priez pour ceux qui*

vous persécutent et qui vous calomnient, si quelqu'un veut avoir votre robe, laissez lui encore aller votre manteau. Vous voyez, Compere Mathieu, que jamais la religion n'a crié aux hommes de s'armer pour sa défense.

Il faut, mon fils, que vous soyez un grand scélerat ! le bon Dieu n'est-il pas assez puissant, a-t-il besoin du bras d'un foible mortel pour soutenir sa cause ! quand l'assemblée nationale auroit tous les torts à l'égard des prêtres, si vous avez oublié votre *Notre Pere*, venez à la maison nous vous l'apprendrons, vous y verrez *pardonnez nous nos offenses comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensé.* Au nom de Dieu, soyez chrétien ?

Article XI.

» Nous devons faire comme le bon pas-» teur, donner notre vie pour nos brebis. »

Un homme d'esprit, auquel je lisois votre lettre, me dit : cette maxime est digne du Dieu qui l'a mise en pratique ; mais elle devient un sacrilege dans la bouche d'un prêtre désobéissant à la loi, dans la bouche d'un traître à sa patrie et d'un homme infidele à son roi. Les pasteurs ne donneront pas leur vie pour leurs brebis, mais ils sacrifieront, s'ils le peuvent, leur troupeau à leur ambition. Quoique ce fut le devoir du pasteur de nourrir ses brebis, ils se sont trop long-temps nourris eux-mêmes. Eh! croyez moi, Compere Ma-

thieu, ce ne sont pas ceux qui crient à l'impiété qui soulageoient les pauvres ; ils paissoient et laissoient mourir de faim la veuve et l'orphelin : si votre fils, par exemple, n'avoit été qu'un religieux économe du bien des pauvres, l'eussiez-vous vu aller en voiture affecter un faste scandaleux, tandis que vous étiez dans l'indigence? Ah! mon fils qu'il avoit bien raison; j'en rougissois pour vous.

Article XII.

» Nous sommes décidés à mourir martyrs. Ainsi soit-il ; mais il faut mourir pour la bonne cause, il faut mourir pour sa patrie, pour sa religion, pour son roi, et non pas pour un entêtement qui ne signifie rien. Les martyrs mouroient, parce qu'on vouloit leur faire renoncer Dieu; ils avoient raison, et j'en ferois bien autant. Mais vous voulez mourir, parce que vous ne voulez pas renoncer à des biens qui ne vous appartiennent pas? C'est mourir en fou. Vous voulez mourir parce que vous renoncez la nation, la loi et le roi; vous appellez ça mourir martyrs, dites plutôt que c'est mourir en enragé. Tenez, je ne crois point à cette mort-là, vous êtes trop douillets; des martyrs, comme vous, ne seroient point chers à la douzaine.

Tenez, mon fils, il ne faut point chercher midi à quatorze heures; soyez honnête homme, suivez les commandemens de Dieu, sur-tout celui qui dit : *pere et*

mere honoreras afin de vivre longuement; honorez votre pere, respectez sur-tout votre mere, parce que vous savez qu'elle est foible, et qu'un rien la trouble, quand il est question de religion; la pauvre femme n'est plus à elle depuis que vous nous écrivez comme ça; elle croit déja que le bon Dieu va s'en aller de notre paroisse, parce que nous avons un curé apostat, qui pourtant a toujours été un honnête homme; elle dit que le nouvel évêque ne fera que de l'eau trouble, quoiqu'il soit l'homme le plus sensible que je connoisse. Quant à moi, vous savez bien que vous ne pouvez pas m'engueuser; mais vous adressez toujours vos lettres à votre mere, ça fait qu'elle les lit; après elle pleure, Dieu sait comme! elle croit que tout ce que vous lui dites est mot d'évangile: moi qui vous connois, je sais que vous êtes un homme comme un autre; je ris, elle se fâche; elle me dit que je n'ai point de religion, que je suis un huguenot, et qu'un jour le diable m'emportera. Voilà le beau miracle que vos lettres font dans notre ménage: vos oncles, vos cousins pensent comme moi sur votre compte. L'autre jour, votre frere, le maréchal (ferrant, bien entendu) me fit rire. Par la sangué, disoit-il, il faut que les prêtres, comme mon frere, ayent le cœur plus dur que mon enclume; qu'ils soient plus entêtés que des mules; ils sont toujours diablement difficiles à ferrer; je vois bien qu'il faudra leur mettre les

786

morailles. C'est ainsi, mon fils, que vous faites parler les gens grossiers sur les ecclésiastiques. Croyez-moi, s'ils viennent à manquer au respect qui leur est dû, vous auriez beau prier du matin au soir avec madame la marquise, jamais vous ne les ferez revenir sur votre compte. Ayez plus de raison, n'oubliez pas que l'imitation nous dit, qu'un paysan qui a de l'humilité, vaut mieux qu'un philosophe orgueilleux; suivez les avis d'un pere qui, s'il ne vous aimoit pas, n'eût pas tant perdu de tems à vous répondre. Adieu; faites votre serment, je suis votre pere Mathieu. ***

FIN.